



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Budget de fonctionnement 2021

Préavis municipal n°2020/12

Rapport de la Commission des finances

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au complet le 23 novembre 2020 pour l'examen du budget 2021. 36 questions ont été rédigées et transmises à la Municipalité. En date du 1^{er} décembre 2020, une séance a eu lieu avec le Syndic, M. Blaise Clerc, le Municipal en charge des finances, M. Michel Verdon et la Boursière communale, Mme Marlène Biedermann. A cette occasion, ils ont répondu à toutes nos questions de manière transparente et nous ont apporté des compléments d'informations. Nous relevons avec satisfaction que la Municipalité nous a également fourni ses réponses sous forme écrite. Nous les en remercions.

Remarques préliminaires

Deux présentations de budget ont été remises au Conseil communal (BDI et Abacus). Bien que les versions contiennent fort heureusement les mêmes montants, il apparaît parfois des différences en niveau des intitulés des postes, ce qui peut entraîner une certaine confusion. Par conséquent, la Commission s'est basée uniquement sur la version BDI pour réaliser ses travaux.

Remarques générales

Avec un total de charges de CHF 18'776'590 (+ 3.2% par rapport au budget 2020) et des recettes estimées à CHF 18'786'170 (+ 2.1%), le budget 2021 affiche un léger excédent de revenus de CHF 9'580 (CHF 199'100 pour 2020). Il s'agit donc d'un budget à l'équilibre.

Malgré que le résultat attendu soit inférieur aux années précédentes, cet équilibre budgétaire peut être interprété positivement, car il signifie que les taux appliqués pour l'imposition fiscale et les taxes communales, qui sont les sources principales de revenus, sont correctement fixés pour couvrir les charges.

Lors de son analyse, la Commission a donc prêté une attention particulière aux revenus attendus et a notamment interpellé la Municipalité sur les deux éléments suivants :

- les recettes fiscales et l'impact potentiel de la crise du Covid-19 sur celles-ci ;
- les taxes perçues en lien avec les constructions dans le contexte de l'application par le canton de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

La Municipalité nous a indiqué avoir pris en compte ces deux aspects dans le budget présenté (voir les explications ci-après dans les postes concernés).

Examen du budget

En complément au préavis municipal, la Commission apporte les précisions suivantes, dans l'ordre de classification des comptes (version BDI).

1. Administration générale

N° rubrique	Commentaires
101 et 102	Les indemnités du Bureau du Conseil communal (101.300.10), du Conseil communal (101.300.30) et de la Municipalité (102.300.10 et 11) devront encore faire l'objet d'une décision du Conseil communal.
13	Au niveau du personnel, il est prévu le remplacement de la responsable de l'office du tourisme (OT) et l'engagement d'un-e bibliothécaire pour la partie « bibliothèque publique » (voir explications ci-après dans les comptes concernés).
15.317.00	CHF 35'000 sont budgétés pour les célébrations des 10 ans de la fusion, les frais étant imputés pour CHF 25'000 sur le compte 15.317.00 et CHF 10'000 sur le compte 163.317.000.
15.365.91	La commune fait face à la fin du bénévolat pour la bibliothèque publique. Elle devra assumer le salaire du ou de la bibliothécaire engagé-e pour cela (CHF 50'000 y compris charges). Il est octroyé chaque année un montant de CHF 3 par habitant-e pour l'achat de livres, soit une somme d'environ CHF 10'000.
161.314.12	Ces WC ont été construits par les communes de Bellerive et Constantine. Ils ne sont pas uniquement réservés pour le restaurant « Chez Rosemarie ». Les usagers de la plage en profitent également. Des discussions seront engagées sur les possibilités de participation du canton et du gérant du restaurant à ces coûts de rénovation.
163.390.10	Avec l'engagement d'un-e nouvel-le employé-e pour l'OT, il est prévu un 10% d'activité supplémentaire car le cahier des charges sera élargi (communication, maintenance du site internet de la commune, réalisation du journal communal, etc.).
18.318.50	La pré-étude des besoins en transports publics pour la commune est à la charge exclusive de celle-ci. Si la demande est acceptée dans le cadre de la Commission des Transports de la Coreb, c'est ensuite cette dernière qui reprend le dossier.
19.315.60	Il sera entrepris la mise à jour des logiciels pour le saisie des heures de travail, la gestion électronique des documents et l'administration des contentieux.

2. Finances

N° rubrique	Commentaires
21.400.10 et 20	Selon les relevés fournis par le canton, une hausse des recettes fiscales pour les personnes physiques est prévue, conséquence de l'augmentation continue de la population dans notre commune. Au vu des échanges menés par la Municipalité avec différents partenaires, il semble que le Covid-19 ne devrait pas impacter les impôts en 2021 de manière significative, mais potentiellement dès 2022.
21.401.10 et 20	Notre commune ne possédant pas de « grandes entreprises » implantées sur son territoire, les recettes fiscales des personnes morales sont peu élevées en comparaison de celles des personnes physiques. Par conséquent, les effets potentiels du Covid-19 resteront très limités.

3. Domaines et bâtiments

N° rubrique	Commentaires
31.314.21 et 22	Les montants concernent de petites réfections des chemins AF. Il est prévu des travaux de plus grande envergure qui feront l'objet de demandes de crédit.
31.318.50	Ce compte couvre les mesures d'urgence que doit prendre la commune lors de glissements de terrain. Il est donc maintenu un montant annuel de CHF 60'000 car la situation peut évoluer en permanence. Pour rappel, un fonds spécifique a été créé en prévision de coûts élevés sur le moyen et long terme (dotation de CHF 300'000 au 31.12.2019).
3501.311.10	L'augmentation constatée pour l'achat de matériel s'explique notamment par le fait du regroupement de plusieurs comptes (par exemple 3519.311.40, 3571.311.10).
3511	Pour le bâtiment communal de Salavaux, des frais sont prévus en 2020 et 2021 pour l'aménagement de nouveaux locaux pour le bureau communal (3511.311.10 et 3511.314.10). Il y aura une diminution de revenus locatifs liée au départ de la Poste à fin octobre 2021 et à la reprise par la commune de locaux au 1 ^{er} étage pour la Bourse (3511.427.10).
3533.314.10	Les travaux sur le clocher du temple à Constantine sont reportés de 2020 à 2021.

3. Travaux

N° rubrique	Commentaires
42.318.50, 42.318.54 à 56	Par rapport à 2020, la Municipalité prévoit une baisse significative des coûts en lien avec l'aménagement du territoire (CHF 90'000).
42.431.30	Moins de permis de construire devraient être délivrés, ce qui semble en phase avec les limitations imposées par la LAT.
43.314.20	Les réfections de routes se situent à Salavaux (route d'Avenches et le Pont) ainsi qu'à Villars-le-Grand (chemin du Clos).
43.314.25	Cela concerne d'éventuels frais de justice, si l'adjudication était contestée et que la commune aurait un nouveau recours. Pour rappel, le crédit pour la rénovation du pont de Salavaux devra encore être avalisé par le Conseil communal.
43.318.90	CHF 125'000 sont prévus pour : <ul style="list-style-type: none"> - la deuxième partie de l'analyse de nos villages, suite de l'étude de mobilité et de sécurité ; - la mise en place du concept global pour l'ensemble de la commune ; - des analyses afin de réaliser un plan quinquennal d'entretien de nos routes (2022-2026).
461.381.10	Le poste 46 devant être à l'équilibre (réseaux d'égouts et d'épuration), il est attribué CHF 433'550 au fonds affecté, notamment en vue des investissements dans la future STEP régionale.
461.434.10 et 11	Bien que légèrement en diminution par rapport au budget 2020, la Commission constate une hausse des taxes de raccordement par rapport à 2019, ce qui peut paraître surprenant au vu des limitations de constructions imposées par la LAT. Selon la Municipalité, le nombre de dossier en traitement ne semble pas indiquer une baisse importante.

474.314.10 et 474.427.20	La Municipalité prévoit de rendre payant le parking de la zone touristique à Salavaux. Sans prendre position sur le fond, la Commission estime que cette décision doit faire l'objet d'un vote par le Conseil communal, après l'activation de commissions pour analyser en détail un préavis municipal déposé à ce sujet (arguments, tarification prévue, conditions pour les habitant-e-s de la commune, etc.). Dès lors, la Commission dépose un amendement au budget 2021 afin de retirer les charges (CHF 50'000) et les recettes (CHF 10'000) concernant ce point.
474.314.71	Bien que dépendant des services cantonaux, la Municipalité a bon espoir d'avancer sur les différents projets de cette zone, à savoir la réalisation d'un port de petite batellerie, l'aménagement de la zone (débarcadère, etc.) et la modification du camping TCS (chemins, etc.). Elle prévoit CHF 250'000 au budget 2021 pour la poursuite des études. Pour rappel, tous ces projets ont fait l'objet de discussions préalables dans le cadre de la renaturation de la Broye. A ce titre, les futurs investissements devraient pouvoir bénéficier d'importantes subventions fédérales et cantonales. La Commission soutient le montant budgété. Elle invite cependant la Municipalité à informer régulièrement le Conseil communal sur les avancées concrètes et à solliciter ce dernier aussi souvent que nécessaire afin de s'assurer que les orientations prises soient en adéquation avec la volonté du Conseil communal.

4. Instruction publique et cultes

N° rubrique	Commentaires
52.352.27	Avec la création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants avec les communes membres de l'ARPEGE, la Commission se réjouit d'observer que la charge diminue par rapport au budget 2020 (encore sous l'ARAJ, 71.352.20) et se stabilise au niveau de 2019.

5. Police

N° rubrique	Commentaires
65.352.10	Les coûts liés à la défense incendie (SDIS intercommunal) augmente de 38 % par rapport aux comptes 2019.

6. Sécurité sociale

N° rubrique	Commentaires
73.318.50	La Municipalité nous a informé que le projet d'un centre médical à Salavaux se poursuit, les partenaires contactés veulent aller de l'avant.

7. Services industriels

N° rubrique	Commentaires
81.381.10	L'excédent de recettes du service des eaux (CHF 170'500) alimente le fonds affecté en vue des investissements futurs du réseau (réservoir du Charmontel notamment).
81.434.10	Tout comme pour les eaux usées (461.434.10 et 11), la Commission s'interroge sur la somme des taxes de raccordement pour l'eau potable, du fait des limitations de constructions imposées par la LAT. Comme nous l'a mentionné la Municipalité, le nombre de dossier en traitement ne semble pas indiquer une baisse importante des constructions en 2021.

Investissements prévus en 2021 (hors budget de fonctionnement)

En fonction de l'avancée des projets, des demandes de crédit pour un montant global d'environ 18 millions pourront être soumises au Conseil communal en 2021. Cela concerne, entre autres, le réservoir d'eau du Charmontel, le Pont de Salavaux, l'extension de l'école à Salavaux et la réaffectation de bâtiments communaux.

Conclusion

Après étude du budget 2021, la Commission des finances propose au Conseil communal d'amender le budget 2021 présenté par la Municipalité de la manière suivante :

- **de retirer les charges de CHF 50'000 (compte 474.314.10) pour l'instauration d'un parking payant à la plage de Salavaux ainsi que les produits escomptés de CHF 10'000 (compte 474.427.20) ;**
- **d'accepter, dès lors, un budget présentant un excédent de revenus de CHF 49'580, avec un total de charges de CHF 18'726'590 et un total de revenus de CHF 18'776'170.**

La Commission des finances

Salavaux, le 8 décembre 2020

Jacques Loup Matthieu Tombez Fabrice Guillod Julien Schwab Nicolas Vincent